Conseil d'administration de SIC

Réunion – 26 – 28 avril 2009

Résumé des principales décisions

1. Approbation des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions des 1 et 2 décembre, du 10 décembre, du 20 janvier, du 24 février ont été adoptés (motions 04-09-02, 03, 04 et 05)

2. Finances

04-09-06 Adams/Hamilton Adoptée

Que 50 % des coûts associés aux déplacements en vol nolisé des équipes de hockey des universités St. Mary's et du Nouveau-Brunswick au Championnat de SIC tenu à Thunder Bay soit assumé par le fonds de réserve de SIC et que l'autre 50 % soit payé par le fonds de subventions aux déplacements des équipes aux championnats canadiens.

3. **Harmonisation des politiques de SIC avec celles des associations régionale**s

Politique actuelle :

10.10.1.6 - Le statut de membre, avec tous les droits et privilèges, demeure toutefois probatoire pour une période de deux ans. Cette période servira à évaluer l'engagement réel et la capacité du nouveau membre à rencontrer les exigences de SIC et à épouser ses valeurs.

04-09-07 Dufresne/Adams Adoptée

Que l'on approuve l'amendement suivant à cette règle (10.10.1.6) sur la durée de la période de probation :

10.10.1.6 - Le statut de membre, avec tous les droits et privilèges, demeure toutefois probatoire pour une période **d'au moins deux ans ou selon la durée de celle prévue dans les statuts de l'Association régionale si celle-ci est plus importante.** Cette période servira à évaluer l'engagement réel et la capacité du nouveau membre à rencontrer les exigences de SIC et à épouser ses valeurs.

04-09-08 Dufresne/Adams Adoptée

Que l'on approuve l'ajout suivant à cette règle (10.10.1.6) sur le droit de vote à SIC :

10.10.1.6 - Le statut de membre, avec tous les droits et privilèges, demeure toutefois probatoire pour une période d'au moins deux ans ou selon la durée de celle prévue dans les statuts de l'Association régionale si celle-ci est plus importante. Cette période servira à évaluer l'engagement réel et la capacité du nouveau membre à rencontrer les exigences de SIC et à épouser ses valeurs. ***Le droit de vote aux assemblées générales de SIC est accordé qu'au terme de la période de probation et à compter du moment de la reconnaissance formelle comme membre par les autorités de SIC.***

04-09-09 Slavin/Healy Adoptée

Que l'on approuve l'ajout suivant à cette règle (10.10.1.6) sur la participation comme membre sur les différentes instances de SIC et sur l'accueil de championnats canadiens :

10.10.1.6 - Le statut de membre, avec tous les droits et privilèges, demeure toutefois probatoire pour une période d'au moins deux ans ou selon la durée de celle prévue dans les statuts de l'Association régionale si celle-ci est plus importante. Cette période servira à évaluer l'engagement réel et la capacité du nouveau membre à rencontrer les exigences de SIC et à épouser ses valeurs. Le droit de vote aux assemblées générales de SIC est accordé qu'au terme de la période de probation et à compter du moment de la reconnaissance formelle comme membre par les autorités de SIC. ***Les membres dont le statut est probatoire ne peuvent participer aux instances de SIC et à l'accueil d'un championnat canadien universitaire.***

04-09-10 MacPherson/Dufresne Adoptée

Que l'on ajoute à l'alinéa 10.10 un libellé qui précise que SIC respectera la décision d'une association régionale et ses conséquences quant celle-ci place un de ses membres en probation.

4. Comité d'admissibilité

04-09-11 Dufresne/Ryan Adoptée

Que l'on approuve la décision du comité d'admissibilité qui rejette la demande de M. Bothwell de d'interjeter appel directement auprès du CRDSC et qui lui demande d'utiliser d'abord les mécanismes d'appel interne de SIC.

5. Comité des sports

04-09-12 Sheahan/Dufresne Adoptée

Que l'on reporte à plus tard le lancement du championnat féminin de basketball à 16 équipes pour pouvoir préparer ce projet de façon à en assurer son succès dès sa première année.

04-09-13 Sheahan/Dufresne Adoptée

Que le personnel de SIC élabore un rapport complet portant sur le budget, le financement, le marketing avec des indicateurs de performance du projet de basketball féminin. Le CA prendra alors la décision sur le calendrier de lancement de ce championnat.

04-09-14 Hamilton/Slavin Adoptée

Que la réunion du CA se poursuive à huit-clos.

04-09-15 Slavin/Healy Adoptée

Que le litige opposant l'Université Western Ontario sur le contrat de la Coupe Mitchell de 2008 soit référé au comité de discipline.